

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/05/09/2014035680/justel>

Dossier numéro : 2014-05-09/25

Titre

9 MAI 2014. - Arrêté du Gouvernement flamand portant exécution du titre III, chapitre 4 du décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau, coordonné le 15 juillet 2018 (Intitulé modifié par AGF 2019-04-26/48, art. 128, 002; En vigueur : 01-01-2019)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 28-06-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 20-08-2014 page : 61111

Entrée en vigueur : 30-08-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AGF 2021-05-07/18, art. 43, 003; En vigueur : 08-07-2021>